



Commune
D'ALLIGNY-EN-MORVAN

58230 ALLIGNY-EN-MORVAN

Tél : 03.86.76.13.50

alligny.morvan@wanadoo.fr

www.alligny-en-morvan.fr

COMPTE RENDU

DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 13 JUILLET 2022

Président : GROSCHE Marie-Christine

Secrétaire de séance : PIN Christine

Présents : GROSCHE MC (Maire) - MACHIN J-M (1^{er} Adjoint) – MÔME C (2^{ème} Adjoint) – DUCREUX N (3^{ème} Adjoint) - BOURGEAC J - GROSCHE JL – CHARLOT F - GERVAIS G - PIN C -GUENOT G

Absents : GERARD D – BRANLARD D – CHAMBERLAND P – PRIMARD E

Procuration de Danièle BRANLARD à Marie-Christine GROSCHE, Emilie PRIMARD à Christine PIN

Le Conseil Municipal a décidé :

- D'autoriser le changement de matériau pour du bac acier sur les toitures grêlées et ce sans suivre la procédure normale de Déclaration Préalable de travaux qui nécessite une procédure d'instruction assez longue. Une simple déclaration en mairie sera suffisante. La couleur gris ardoise sera requise.
- Considérant l'urgence de la situation, de confier la réfection du plafond de la cantine à l'entreprise Xavier Lassalle car la seule capable d'effectuer ces travaux avant la reprise de l'école.
- De donner un fonds de concours à la Communauté de Communes pour le paiement des travaux de voirie supplémentaires engagés cette année pour un montant de 14 611,17€.
- D'approuver le rapport assainissement 2021.
- De refuser pour le moment la dématérialisation des actes administratifs. Les actes seront sur papier comme actuellement avec consultation possible en mairie.
- Considérant l'urgence des travaux de laisser le choix de l'entreprise à Madame le Maire concernant le changement du lino de la salle de repos de l'école maternelle.
- De fixer comme suit les prix de location des logements de la Maison des Générations :
 - T2 dans la partie rénovation (46.5m²) : 337€ par mois
 - T2 Neufs (53 m²) : 384€ par mois
 - T3 Neufs (67,66m²) : 490€ par mois

Le 19 juillet 2022

Le Maire,

Marie-Christine GROSCHE

